

Avis d'ouverture de concours d'entrée dans les Ecoles des Sciences Infirmières au titre  
de l'année scolaire 2009 – 2010

**Le Ministère de la Santé Publique se propose d'organiser un concours d'admission dans les Ecoles des Sciences Infirmières pour la formation d'assistant(e) d'éducation de la prime enfance conformément au tableau suivant :**

Date du concours	Epreuves	Conditions exigées	Durée des études	La répartition des postes	Inscription au concours	Dossier de Candidature
<p align="center"><b>Samedi</b></p> <p align="center"><b>14</b></p> <p align="center"><b>Novembre</b></p> <p align="center"><b>2009 et les</b></p> <p align="center"><b>jours</b></p> <p align="center"><b>suivants</b></p>	<p><u>Epreuves d'admissibilité :</u></p> <p><b>Epreuve écrite de culture générale en langue arabe ou française (selon le choix du candidat).</b></p> <p><b>- Durée : 2 heures.</b></p> <p><b>- Coefficient : 2.</b></p> <p><u>Epreuves d'admission :</u></p> <p><b>Epreuve orale pour ceux qui ont réussi à l'épreuve écrite.</b></p> <p><b>-Durée : 15 minutes.</b></p> <p><b>-Coefficient : 1.</b></p>	<p><b>-Etre âgé de 18 ans au moins et de 30 ans au plus à la date du concours.</b></p> <p><b>-Avoir le niveau de la 9<sup>ème</sup> année de l'enseignement de base ou de la 3<sup>ème</sup> année de l'enseignement secondaire (ancien régime) accomplie.</b></p>	<p align="center"><b>18</b></p> <p align="center"><b>Mois</b></p>	<p><b>- Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 180 répartis sur cinq écoles des sciences infirmières comme suit :</b></p> <p><b>- Nabeul : 60</b></p> <p><b>-Menzel bourguiba :30</b></p> <p><b>- Béja : 30</b></p> <p><b>- Mahdia : 30</b></p> <p><b>- Gafsa : 30</b></p>	<p align="center"><b>Le dossier d'inscription au concours doit être déposé complet par le candidat en personne, auprès de l'administration de l'une des Ecoles des Sciences Infirmières qu'il choisit parmi les écoles mentionnées.</b></p> <p><b>Dernier délai de dépôt du dossier d'inscription :</b></p> <p align="center">Le Samedi 31 Octobre 2009.</p>	<p align="center">• <b><u>Pièces à fournir:</u></b></p> <p>1- Une demande de participation au concours dûment signée par le candidat précisant l'école pour laquelle il concourt.</p> <p>2- Une copie certifiée conforme du certificat de présence ou du certificat de scolarité.</p> <p>3- Une copie certifiée conforme du bulletin des notes obtenues au cours de la dernière année de scolarité portant mention de la moyenne générale et de la conduite.</p> <p>4- Une photocopie de la carte d'identité nationale.</p> <p>5- Quatre enveloppes affranchies portant l'adresse du candidat.</p> <p>6- Un extrait de l'acte de naissance datant de moins d'un an à la date du concours.</p> <p align="center">• <b><u>Remarque importante :</u></b></p> <p><b>Après la proclamation des résultats du concours, les candidats déclarés admis sont tenus de compléter leur dossier par les pièces suivantes :</b></p> <p>1- Un extrait du casier judiciaire datant de moins d'un an à la date du concours.</p> <p>2- Un certificat médical délivré par un médecin de la santé publique attestant l'aptitude physique et mentale du candidat à la profession d'assistant(e) d'éducation de la prime enfance.</p>

N.B/Tout dossier incomplet ou parvenu après la date de clôture d'inscription sera rejeté.